

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 9

À la deuxième phrase de l'alinéa 2 substituer aux mots :

« participe à l'amélioration de la maîtrise des coûts et de »,

les mots :

« permet notamment d'améliorer la maîtrise des coûts et » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son rapport sur les charges de mécanisation, le CGAAER a porté la conclusion suivante : “la connaissance et la maîtrise du coût de la mécanisation dans les coûts de production restent donc fondamentales dans l'économie des exploitations agricoles”.

Ces éléments sont d'autant plus importants que les exploitations font aujourd'hui face à la transformation des systèmes de production et que les outils de l'agroéquipement sont au cœur de cette transformation. La substitution du glyphosate, le développement de l'agroécologie, la décarbonation vont entraîner la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturales et par voie de conséquence le recours à de nouveaux outils, pour certains avec de nouvelles technologies dont l'intelligence artificielle”

Aujourd'hui, la France est leader européen des charges de mécanisation (sur l'élevage et les céréales entre 25% et 30% des charges d'une exploitation sont consacrées à la mécanisation en France et sur les céréales 30%, contre 19% au Danemark, ou encore 21% aux Pays-bas). Selon une étude du réseau Cuma faisant un focus sur la Région Pays de la Loire en 2019 auprès de 87 exploitations agricoles, 60% ont des économies à réaliser par une meilleure optimisation sur le volet

mécanisation (la mutualisation par exemple peut permettre une économie de ces charges allant jusqu'à 30%). Ce poste grève les modèles économiques des nouveaux installés, sans qu'il existe aujourd'hui d'appui sur ce volet, dans le cadre du parcours à l'installation, permettant réflexion stratégique et optimisation pour réduire les coûts de production.

Pour améliorer cette maîtrise du coût de la mécanisation, cet amendement propose que soit intégré, dans les diagnostics du parcours à l'installation, un volet mécanisation. Il s'agit dès lors de l'intégrer dans la conception du modèle économique du futur installé.